

Retrait de la loi immigration

Si un bon nombre de mesures dénoncées dans la loi ont été censurées par le Conseil constitutionnel et retirées du texte définitif promulgué par le président de la République le 26 janvier dernier, les inquiétudes dont nous avons témoigné lors de nos mobilisations précédentes n'en sont pas pour autant levées.

En effet, la décision du Conseil constitutionnel n'apporte qu'un soulagement en trompe-l'oeil puisque la plupart des mesures censurées le sont uniquement sur la forme car n'ayant pas de relation directe avec le projet de loi initial.

La crainte de voir resurgir de nouvelles propositions législatives issues d'une idéologie xénophobe est grande, des sénateurs ont déjà annoncé des projets de loi reprenant les mesures censurées alors que le gouvernement annonce la fin du droit du sol à Mayotte et que le RN demande d'appliquer encore plus son programme.

D'autre part, de nombreuses mesures délétères pour la vie et les droits des personnes étrangères, présentes dans le texte initial du gouvernement ou ajoutées dans le cadre d'amendements du Sénat n'ont pas fait l'objet de censure ce qui entraîne que la loi promulguée le 26 janvier est la plus répressive depuis de nombreuses années.

C'est ainsi que la loi démantèle la politique de l'asile, créant des obstacles toujours plus nombreux pour les demandeurs d'asile, les privant parfois même du droit de déposer un dossier : fin de la collégialité de jugement à la CNDA, assignation à résidence, délivrance automatique d'OQTF en cas de rejet de la demande, etc.

C'est également le cas avec l'arbitraire qui entoure les notions de « respect des principes de la République » et de « menace pour l'ordre public » pour refuser la délivrance ou le renouvellement d'un titre de séjour, pour justifier la levée des protections contre les obligations de quitter le territoire ou bien encore généraliser et prolonger les interdictions de retour sur le territoire.

Soulignons enfin que le volet « intégration » que le gouvernement annonçait est aujourd'hui réduit à peau de chagrin. Il ne reste presque plus rien du dispositif de régularisation des travailleurs sans papiers, soumise à la discrétion des préfetures.

Au-delà de la loi elle-même, son parcours législatif depuis les premières annonces du projet a justifié des discours haineux et xénophobes et permis à l'extrême droite de revendiquer une « victoire idéologique ».

L'annonce par le gouvernement d'une réforme de l'aide médicale d'État et le soutien de la France au Pacte européen sur l'asile et l'immigration ainsi que l'annonce de la suppression du droit du sol à Mayotte ne viennent malheureusement pas contredire ces déclarations.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que nous appelons à manifester le

SAMEDI 2 MARS 2024

Rendez-vous à 15 heures Maison Carrée à Nîmes

- Pour exiger l'abrogation de la loi Asile Immigration.
- Pour nous opposer à la remise en cause du droit du sol à Mayotte
- Pour combattre le racisme, la xénophobie et défendre une politique migratoire d'accueil et de solidarité.

"Auparavant, dès 14 heures, un rassemblement de soutien aux mineurs exilés aura lieu à la Maison Carrée".